

OBJECTIF

La Licence professionnelle APICA répond au besoin croissant des collectivités territoriales, des entreprises et des organisations de se doter de services et de personnels spécialisés dans la gestion et la conservation du patrimoine scientifique, technique et industriel, dans un environnement professionnel marqué par la généralisation des outils numériques et la dématérialisation des processus. Dans ce contexte de transformation numérique, l'archiviste est désormais amené à élargir son champ d'action à la gestion des données issues des dispositifs dématérialisés, tels que les marchés publics, les dossiers patients ou les procédures de gestion des ressources humaines.

ADMISSION SUR DOSSIER

Pour les titulaires

- d'une licence 2 : Droit, AES, Économie et gestion, Histoire, Lettres, Langues...
- d'un DUT ou B.U.T. 2 : Information-communication, Carrières juridiques, Carrières sociales, Gestion administrative et commerciale, Gestion des entreprises et des administrations...
- d'un BTS tertiaire : Assistant de direction, Assistant secrétaire trilingue, Assurance, Professions immobilières, Assistant de gestion PME-PMI, Communication des entreprises...
- d'un titre étranger de niveau comparable

Par validation des acquis professionnels avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans en lien avec le domaine.

Renseignements et inscriptions

Responsable pédagogique
rplpapica@iut-dijon.u-bourgogne.fr
Secrétariat département Info-Com
ic-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr
03 80 39 65 20

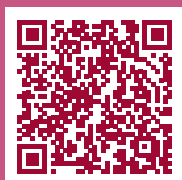
Contact alternance

SEFCA
alternance-iut@u-bourgogne.fr

DÉBOUCHÉS

- Manager archiviste,
- E-archiviste,
- Records manager,
- Archiviste - documentaliste
- Archiviste d'entreprises industrielles et tertiaires, de collectivités territoriales, de structures culturelles

PROGRAMME



CANDIDATURE

<https://ecandidat.u-bourgogne.fr>

À partir de février 2027

Taux d'insertion des diplômés 2019

67%, dont 25% de fonctionnaires

ALTERNANCE

Contrat de professionnalisation
Contrat d'apprentissage

2030+

anciens dans le réseau
de l'IUT

Droits de scolarité

En alternance, les droits d'inscription sont pris
en charge par l'employeur.



Dijon